

Nombre de membres**Séance du mercredi 11 avril 2018****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-huit et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Christian TOUHE-RUMEAU.

Présents : 11**Représentés:** 0**Sont présents:** Christian TOUHE-RUMEAU, Robert FASOLO, Guy AUBERT, Marie-Rose DEBRANCHE, Marie-Claude GELAS, Philippe GIRONI, Jacqueline LUGARDON, Christian SAUM-DECUNS, Olivier BIERER, Cyril SCRIVE, Raphael MONDIN**Votants:** 11**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Christian SAUM-DECUNS**LECTURE ET APPROBATION SEANCE DU 28 MARS 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2018.

Les membres présents n'émettent ni observation ni remarque, l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Objet: PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - DE 2018 009*Après que Monsieur le Maire ait quitté la Salle du Conseil
Sous la présidence de Monsieur Guy AUBERT, 3^{ème} Adjoint,*Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2017**,

Après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de cet exercice,

*A l'unanimité, Le Conseil Municipal***1° DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice **2017**,**2° CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**3° RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,**4° APPROUVE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2017**Objet: PRESENTATION ET APPROBATION COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - DE 2018 010**Après d'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif et les états des restes à recouvrer et des restes à payer.*Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,*Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recette émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures*Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,
 2° Statuant sur l'exécution du Budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur FARGEIX, Receveur Municipal – RECETTE de PERCEPTION CONDOM, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2017 - DE 2018 011

Sous la présidence de Monsieur Maire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal,

A l'unanimité

Décide de reprendre les résultats de l'exercice 2017 et de les affecter au budget 2018 tels que présentés dans le tableau ci-après

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de d'exercice 2017	A	+43 903.18
Report à nouveau 110	B	+73 898.51
Résultat de Fonctionnement cumulé	A+B	+ 117 801.69

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	-12 921.04
Solde des restes à réaliser	D	-29 168.89
Besoin total de financement		42 089.93
Solde d'exécution reporté 001		12 921.04

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement 1068	42 089.93
Excédents de fonctionnement capitalisés	
Excédent de Fonctionnement reporté 002	75 711.76

Objet: ETAT DE NOTIFICATION 2018 ET VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - DE 2018 012

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de déterminer le produit fiscal attendu pour l'exercice 2018 en votant les taux des 3 taxes directes locales.

A cet effet, il présente l'état fiscal de notification des bases d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières (Bâti et Non Bâti) et des allocations compensatrices puis invite les membres de l'assemblée à délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de reprendre les taux d'imposition communaux de l'année 2017 pour les trois taxes directes locales

ADOpte les taux des trois taxes directes locales : Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti pour l'exercice 2018 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2018	TAUX d'imposition	PRODUITS FISCAUX attendus
TAXE D'HABITATION	339 100	14.65 %	49 678
TAXE FONCIER BATI	223 400	26.53 %	59 268
TAXE FONCIER NON BATI	39 000	96.14%	37 495
TOTAL			146 441€

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2018_013

Après s'être fait présenté les propositions de subventions aux associations pour l'exercice 2018 par Monsieur Le Maire,

*Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur le Maire, Robert FASOLO, Christian SAUM-DECUNS
(membres d'une des associations concernées)
aient quitté la Salle du Conseil
Sous la présidence de Monsieur Guy AUBERT, 3^{ème} Adjoint,*

A l'unanimité,

DECIDE d'allouer les subventions aux associations désignées ci-dessous pour l'exercice 2018,

ASSOCIATIONS	CREDITS VOTES
ANIMATION MOUCHANAISE	300
LA GAULE MOUCHANAISE	300
SOCIETE DE CHASSE	300
COOPERATIVE SCOLAIRE	950
ASSOCIATION ARTIGA	280
FONDATION DU PATRIMOINE	55
ASSOCIATION DES EGLISES ANCIENNES DU GERS	50
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CONDOM	100
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS GONDRIN	100
SOUVENIR Français	80
CAUE	300
LE BERCAIL MOUCHANAIS	300
LE BERCAIL MOUCHANAIS FETE LOCALE	1400
	4515

Objet: TARIFS COMMUNAUX 2018 - DE 2018 014

Après avoir rappelé les tarifs votés en 2017, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De reconduire les tarifs communaux 2017 et de les appliquer comme suit à compter du 11 avril 2018.

1° SALLE POLYVALENTE

Tous les usagers sont tenus de remettre un chèque de caution d'un montant de 230 €

Instauration de tarifications spécifiques « hiver et été » pour les usagers de 3^{ème} catégorie

LOCATION / MISE À DISPOSITION :

1^{ère} catégorie : ASSOCIATIONS MOUCHANAISES : gratuité

2^{ème} catégorie : LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES DE MOUCHAN = forfait de 50 €

3^{ème} catégorie : PERSONNES OU ASSOCIATIONS NI DOMICILIÉES NI PROPRIETAIRES
SUR LA COMMUNE DE MOUCHAN

FORFAITS HIVER (du 1^{er} octobre au 31 mai)

½ journée sans cuisine = 80 €

À partir d'1 journée sans cuisine = 130 € x nombre de jours de location

1 journée avec cuisine = 260 €

2 journées avec cuisine ou week-end prolongé (au plus 4 jours)= 400 €

À partir de 5 journées avec cuisine = 400 € (les 4^{er} jours) + 260 € par journée supplémentaire

FORFAITS ETE (du 1^{er} juin au 30 septembre)

½ journée sans cuisine = 50 €

À partir d'1 journée sans cuisine = 80 € x nombre de jours de location

1 journée avec cuisine = 160 €

2 journées avec cuisine ou week-end prolongé (au plus 4 jours)= 320 €

À partir de 5 journées avec cuisine = 320 € (les 4^{er} jours) + 160 € par journée supplémentaire

2° CONCESSIONS CIMETIERE

Concession double soit 5 m² = 30 €

Concession simple soit 2.50 m²= 20 €

3° CONCESSIONS COLUMBARIUM

Concession de 10 ans renouvelable = 300 €

Concession de 30 ans renouvelable = 700 €

Objet: TARIFS CANTINE 2018 - DE 2018_015

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret N° 2006-753 du 29 juin 2006, le Conseil Municipal peut fixer les tarifs unitaires en matière de restauration scolaire sous réserve qu'ils n'excèdent pas le coût réel des repas.

Il précise que depuis le 1er septembre 2015, le prix unitaire Elève est de 3.00€ et le prix unitaire Adulte est de 6.00 €.

Il invite l'assemblée à délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- décide de maintenir les prix unitaires des repas servis aux élèves et aux adultes pour l'année 2018 comme suit :

Repas unitaire Elève : 3.00€

Repas unitaire Adulte : 6.00€

- charge Monsieur le Maire de veiller à l'application, à la publicité et au suivi de cette décision

Objet: DROIT ET TARIFICATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DE 2018_016

Vu les articles L2212-2, L2213-2 de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi N° 82.623 du 22 juillet 1982,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide d'instaurer à compter du 11 AVRIL 2018 une redevance forfaitaire journalière de CENT EUROS pour le droit de stationnement et d'occupation du domaine public à des fins commerciales selon les conditions suivantes :

® Cette redevance sera réglée par chèque à l'ordre du Trésor Public par tout commerçant ou marchand ambulant (vente au déballage, expo – vente...) pouvant légalement justifié de son activité professionnelle et ayant préalablement reçu l'autorisation de Monsieur le Maire d'installer son véhicule sur le parking de la salle polyvalente de Mouchan pour une durée déterminée,

® La tarification forfaitaire comprend le stationnement du véhicule, l'usage raisonné de l'eau potable et l'accès au branchement électrique

- Donne à Monsieur Le Maire tous pouvoirs pour régler au mieux ce dossier.

Objet: PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - DE 2018_017

Monsieur le Maire fait part de ses propositions pour le budget prévisionnel 2018 donnant toutes les explications complémentaires sollicitées. Il rappelle que le projet de budget primitif pour l'année 2018 proposé, s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<u>Investissement</u>	Dépenses :	275 192.26 €
	Dont dépenses réelles	262 271.92€
	Dont solde reporté	12 921.04€
	Recettes :	275 192.96 €
	Dont recettes réelles	164 143.20€
	Dont recettes d'ordre	111 049.76 €

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses :	398 022.76 €
	<i>Dont dépenses réelles</i>	286 973.00€
	<i>Dont dépenses d'ordre</i>	111 049.76€
	Recettes :	398 022.76 €
	<i>Dont recettes réelles</i>	322 311.00 €
	<i>Excédent N-1</i>	75 711.76€

***Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal***

- **APPROUVE ET VOTE** le budget principal de la commune comme présenté dans le rapport de présentation

QUESTIONS & INFOS DIVERSES

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Préfet de région concernant l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

LE MAIRE,

LES CONSEILLERS,